

COMMUNIQUE DE PRESSE

02/2005

Berlin, le 2 juin 2005

Le Conseil national d'éthique présente son avis sur le testament de vie

Après plusieurs mois de consultations intensives, le Conseil national d'éthique publie ce jeudi son avis sur le testament de vie.

Les recommandations relatives au testament de vie font partie d'un avis plus large concernant les conditions générales éthiques, juridiques et sociales, ainsi que la réalité de l'accompagnement en fin de vie, que le Conseil national d'éthique prépare actuellement.

Le Conseil national d'éthique insiste sur le fait que la discussion sur la portée et la force obligatoire des testaments de vie ne met aucunement en cause l'interdiction de l'euthanasie active.

Une personne capable de décider, doit avoir le droit, pour le cas de sa propre incapacité future de prendre des décisions, de se prononcer dans un testament de vie pour ou contre un traitement médical.

Les conditions à remplir et la portée d'un testament de vie devraient faire l'objet d'une réglementation légale dans l'intérêt de la sécurité juridique. Parallèlement, il faudrait préciser les compétences des curateurs et des mandataires.

Les membres du Conseil national d'éthique sont majoritairement d'avis que le législateur doit établir clairement que le testament de vie d'un patient s'impose au médecin et au personnel soignant et que sa portée et sa force obligatoire ne devraient pas être limitées à certaines phases de la maladie.

Le législateur devrait déclarer que la forme écrite ou une documentation présentant une fiabilité comparable constitue une condition de la validité d'un testament de vie.

Le législateur devrait en outre disposer que des signes de volonté de vivre d'une personne incapable de prendre des décisions annulent, seulement à de rares exceptions près, la force obligatoire d'un testament de vie comportant un refus de traitement.

L'avis intitulé "Le testament de vie. Un instrument de l'autodétermination" est disponible en ligne à l'adresse: <http://www.ethikrat.org/francais/publications/avis.html>

Conseil national d'éthique

Le Conseil national d'éthique a pour vocation de regrouper le débat interdisciplinaire entre les sciences naturelles, la médecine, la théologie et la philosophie, les sciences sociales et le droit.

Il rend des avis sur les questions d'éthique que posent les nouveaux développements dans les domaines des sciences de la vie, ainsi que sur les conséquences qu'ils peuvent avoir pour l'individu et pour la société.

Site Internet: www.ethikrat.org

Membres

Prof. Dr. Dr. h. c. Spiros Simitis (Président)
Prof. Dr. Regine Kollek (Vice-présidente)
Prof. Dr. Dr. Eckhard Nagel (Vice-président)
Dr. Hermann Barth
Prof. Dr. Wolfgang van den Daele
Prof. Dr. Horst Dreier
Prof. Dr. Eve-Marie Engels
Mgr. Dr. Gebhard Fürst
Prof. Dr. Detlev Ganten
Prof. Dr. Volker Gerhardt
Christiane Lohkamp
Prof. Dr. Martin Lohse
Prof. Dr. Therese Neuer-Miebach
Prof. Dr. Christiane Nüsslein-Volhard
Prof. Dr. Peter Propping
Heinz Putzhammer
Dr. Peter Radtke
Prof. Dr. Jens Reich
Prof. Dr. Eberhard Schockenhoff
Prof. Dr. Bettina Schöne-Seifert
Prof. Dr. Dr. h. c. Richard Schröder
Prof. Dr. Jochen Taupitz
Dr. Hans-Jochen Vogel, ministre fédéral à la retraite
Kristiane Weber-Hassemer, secrétaire d'état à la retraite
Dr. Christiane Woopen, chargée de cours

Contact presse et relations publiques

Ulrike Florian
Téléphone: +49 (0)30/203 70-246
Télécopie: +49 (0)30/203 70-252
E-Mail: florian@ethikrat.org

Chef de l'administration

Dr. Rudolf Teuwsen
Téléphone: +49 (0)30/203 70-612
Portable: 0173-2590190
E-Mail: teuwsen@ethikrat.org

Bureau

Jägerstrasse 22/23
D-10117 Berlin
Téléphone: +49 (0)30/203 70-242
Télécopie: +49 (0)30/203 70-252
E-Mail: kontakt@ethikrat.org